

GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI 14. AVRIL 1792.

AUTRICHE.

Vienne le 24 mars. On présenta dernièrement au roi la liste des pensions pour les personnes de la famille royale; ce prince en raya le nom de son auguste mère, en disant qu'il ne devait pas se trouver sur cette liste, & qu'il n'oublierait jamais qu'il était son fils.

On assure qu'ayant égard à l'âge avancé & aux incommodités du général Bender, le roi lui a adjoint le général Karnikzay.

Le 24 du mois prochain, on procédera au jugement de ceux, qui ont pris part au dernier complot dont on est parvenu à découvrir la trame dans les Pays-bas. Chaque communauté nommera à cet effet quatre jurés, qui prononceront sur leur sort.

On assure que l'on a trouvé 28 millions, dans la cassette de l'empereur après sa mort.

L'abbé de Ponte, qui avait été obligé de quitter Vienne sous le regne précédent, a reparu à la cour, où il a été accueilli par le roi.

On assure que 12 milles hommes des troupes qui se trouvent en Hongrie & en Gallicie, recevront l'ordre de se mettre en marche, une partie de ce corps d'armée, consistant en quelques divisions de cavalerie, étant destinée pour l'Italie, où les régiments de cavalerie sont en très petit nombre. — Le Grand-maitre d'artillerie, prince d'Estherhazi, commandera en chef les troupes dans l'Autriche antérieure; & le général Wenkheim en aura le commandement en second.

Le général prince de Hohenlohe, ayant eu une conférence avec notre ministère, touchant la marche combinée des troupes prussiennes & des nôtres, vers le Rhin, est retourné à Prague.

SUEDE.

Stockholm le 23 mars. Le capitaine Ankerström a dévoilé l'horrible conjuration qui s'est formée dans ce royaume. Les conspirateurs sont au nombre de IIII, tous gentils-hommes; Les uns se trouvent dans la capitale, & les autres sont répandus dans les provinces. Leur plan renfermait 36 articles. Il y avait été stipulé que dès qu'on aurait oté la vie au roi, on attenterait également à celle du duc de Sudermanie, & des plus zèles partisans du régime actuel; sçavoir des généraux Taube & Armfeldt, des barons de Ruuth d'Hakanson &c., auxquels on devait trancher la tête pour la porter en triomphe par la ville. Le major Lilienhorn, qui avait écrit au roi une lettre anonime, devait se mettre à la tête des troupes; & l'on se proposait de faire de grands changements dans le gouvernement. On laissait la vie au prince royal; mais on restreignait extraordinairement son autorité, en le chargeant uniquement de l'exécution des ordres de la nation.

Le peuple est dans la plus grande consternation; la régence prend des précautions comme si une armée ennemie était aux portes de la ville; il roule jour & nuit des patrouilles; on double les gardes; & personne ne peut sortir de la ville sans passeport. On visite toutes les lettres à la poste. On a encore arrêté deux bourgeois qui ont eu part à la conspiration. Le Baron Bjelke, secrétaire du roi, qui dans la dernière Diète, avait été élu membre du Bureau d'état, & qui pouvait donner les éclaircissements les plus détaillés sur la conjuration, s'est empoisonné. Il a déclaré avant de mourir, qu'il n'avait attenté à sa vie, que pour ne pas découvrir la trame du crime, dont il était le premier instigateur.

On a encore arrêté le baron de Walsstierne, le général Palpitzky, le baron de Pechlin & le notaire Enhorning, sans que néanmoins ils aient été convaincus d'avoir participé à la conspiration, la police ne s'étant assurée de leurs personnes, que sur des simples soupçons.

Bulletin de la santé du roi.

Le 20 à 7 h. du matin. *Le roi a eu une bonne nuit; la fièvre continue, mais elle a diminué; les douleurs au bas ventre sont moins aigues.*

Le 20 à midi. *Le roi se trouve plus tranquille depuis ce matin, on a levé le premier appareil; & l'on a trouvé la plaie dans un aussi bon état, que les circonstances peuvent le permettre.*

Le 21 à 7 h. du matin. *Le roi a passé assez bien la nuit; la fièvre diminue incessamment; & la plaie est en pleine suppuration.*

Le 21 à midi: *L'état de la santé du roi est le même; la plaie continue à suppurer; & Sa Maj. a commencé à prendre quelque nourriture.*

Le 22 à 7 h. du matin: *Le roi a eu une nuit assez tranquille. La fièvre & les douleurs sont toujours les mêmes; mais l'enflure a augmenté.*

Le 22 à midi: *Le roi se trouve encore dans le même état; il a néanmoins ressenti des douleurs plus vives que ci-devant, lorsqu'on lui a mis un nouvel appareil.*

Le 23 à 7 h. du matin: *Le roi a eu une fort bonne nuit; & l'enflure a diminué.*

Il a été publié deux édits du roi, qui sont de la teneur suivante.

NOUS GUSTAVE &c. Sçavoir faisons, qu'après avoir été attaqué & blessé d'une manière lâche, par un de nos sujets, pervers & criminellement séduit, nous avons employé tous nos soins à découvrir non seulement le scélérat qui a osé porter une main sacrilège sur notre personne, mais encore les complices de cette conjuration formée contre nous & la patrie. Nous avons eu la satisfaction d'avoir été aidé dans nos recherches, par nos sujets, qui dans ces circonstances se sont empressés à nous donner des preuves de l'amour & de l'atta-

chement à leur roi & à la maison royale, qui les distingue depuis si long-tems, & pour lesquels nous conserverons toujours la plus vive reconnaissance; une partie des conjurés ayant déjà été arrêtés, & soumis à la rigueur des loix, nous avons lieu d'espérer, que nous parviendrons à découvrir cette conspiration jusques dans ses derniers réduits; mais, pour cela, il faut continuer nos recherches dans le même ordre & avec tout le calme que nous nous sommes proposés d'observer dans cette enquête. Nous ne pouvons néanmoins nous dissimuler que nos fidèles sujets, vu l'amour & le zèle qu'ils nous ont constamment temoignés, ne se portent envers les criminels, à des excès, qui pourraient les soustraire aux peines prescrites par la loi, & empêcher la découverte entière des différents rapports de leur crime, qu'il importe à notre sûreté & à celle de nos fidèles sujets de dévoiler. A ces causes & pour prévenir toute voye de fait injuste, nous enjoignons, ordonnons & voulons, que tous les habitans de cette ville, nos très fidèles sujets, nous donnent la preuve la plus certaine de leur attachement & de leur amour envers nous, en observant toute la tranquillité qu'exigent le bon ordre & le respect dû à notre gracieuse volonté; en ne formant pas d'attroupement, dans tout le cours de l'enquête qui demande du tems; & en attendant au contraire avec patience que les lois du royaume, sous la protection desquelles sont & doivent être tous nos sujets indistinctement, ayent prononcé sur le sort des conjurés & de leurs adhérens; n'y ayant pas lieu de douter, que nous ne regardions comme un effet de nos fonctions royales & de la satisfaction que nous causent l'amour & l'attachement de nos fidèles sujets, l'obligation d'user envers les coupables de toute la force des loix, que la providence & la nation nous ont confiée. Chacun aura à se conformer au présent édit.

Donné au chateau du Stockholm, le 19 mars 1792 pendant la maladie de Sa Maj. notre très gracieux roi & maître, la régence par lui établie.

Était signé CHARLES.

& plus bas

C. A. Wachtmeister J. F. G. Oxenstierne
 Jénéchal de l'Empire maréchal de l'Empire
 Evert Taube G. M. Armfeldt

E. Lagerbring.

Deuxième édit.

NOUS GUSTAVE &c. Sçavoir faisons, que quoiqu'il soit notoire & avéré par les recherches qui ont été faites ainsi que de droit, que le ci-devant capitaine Ankerström nous ait porté, à la redoute, dans la salle de l'opera, dans la nuit, vendredi dernier, le coup mortel qui peut encore avoir des suites funestes pour notre personne sacrée, on n'est pas encore parvenu néanmoins, jusqu'à présent, à découvrir tous les complices de ce crime atroce & prémédité, quoiqu'on se soit déjà assuré de plusieurs coupables, en les mettant en état d'arrestation & les soumettant à l'enquête des juges compétents; & comme nous nous devons à nous-même, au royaume en general, & à un chacun de nos fidèles sujets & concitoyens en particulier, de ne rien négliger pour découvrir & exposer au grand jour, ce crime horrible jusques dans ses derniers réduits, nous proposons en conséquence un prix de 56,000 fls de pol. à quiconque pourra donner des renseignements sur ceux qui s'en seront rendus coupables; lequel prix sera payé par notre conseil d'état, si toutefois ces renseignements sont trouvés justes & dignes de récompense. Voulons que chacun à qui s'adresse le présent édit; ait à s'y conformer; & pour que personne ne puisse le révoquer en doute, nous l'avons signé de notre propre main, & y avons fait apposer le sceau de nos armes.

Donné à notre chateau de Stockholm le 19 mars 1792.

Le gouverneur de Stockholm a rendu une ordonnance qui défend tout attroupement du peuple, & enjoint aux habitans de ne paraître la nuit dans les rues, qu'une lanterne à la main.

ALLEMAGNE.

Nuremberg le 19 mars. Le roi de Prusse continue à étendre sa juridiction. Des poteaux ont été élevés & des placards affichés aux portes de Kelsbühl, ville impériale. Le magistrat ayant fait enlever deux de ces poteaux, 100 hussards vinrent enfoncer deux portes extérieures de cette ville, traversèrent le faubourg, & éleverent devant la porte de la ville même un poteau décoré de l'aigle prussien. Il y a des détachemens qui parcourent tout ce qui avoisine les deux principautés, & qui se mettent par-tout, de la même manière, en possession de la juridiction. Il est vrai que dans toute la Franconie, il y a un tel chaos de juridictions, qu'il est impossible de s'y reconnaître; & dans les principautés d'Anspach & de Bareith même, le prince a des co-seigneurs dans presque tous les villages. — Notre procès avec la Bavière se poursuit avec vigueur devant le tribunal de Wetzlar. Les détails en sont fastidieux, & le point de la contestation remonte à près de trois siècles. Il se peut que nos ancêtres d'alors aient su tirer parti des circonstances; mais il semble qu'après trois siècles, il devait y avoir prescription. En adoptant le principe opposé, que deviendront les propriétés & les traités?

Cologne le 20 mars. On ne doute point ici que le général Bender n'ait, avant peu, 130,000 hommes sous ses ordres. Il se forme sur le Rhin un second corps d'armée. Les princes français se joindront à des Hessois & feront une petite armée à part. — Un des articles secrets de la convention de Pilnitz, signée par l'électeur de Saxe, le roi de Prusse & le roi d'Angleterre, garantit à l'archiduc François l'élection au titre de roi des Romains, & même l'élection à la couronne impériale, en cas de décès de Léopold. . . . (Je ne puis me défendre ici de remarquer que Léopold a été attaqué d'une dysenterie à Pilnitz même, peu de jours après la signature de la convention qu'il était allé y faire, & qu'il n'y avait pas de Jacobins dans les conférences. . . .)

Extrait d'une lettre de . . . , près de Coblençe, du 25 mars.

Je vous garantis que les princes émigrés ont reçu hier un courrier de Vienne, qui leur a été expédié par le roi François, & que ce courrier leur a remis une lettre dans laquelle le roi François informe les princes de France, que bien loin d'abandonner les projets de son père Léopold, il saura en hâter l'exécution; & que non seulement les troupes déjà commandées s'avancent, mais que, décidé lui-même à doubler, à tripler les opérations, il va donner de nouveaux ordres pour faire marcher en force les autres troupes qu'il destine à réduire la nation française.

Mayence, le 24 mars. L'Assemblée d'élection pour un nouveau chef de l'Empire doit ouvrir ses séances à Francfort le 3 juillet prochain.

PAYS-BAS.

Bruxelles le 27 mars. Le comte de Bethune Charost a une armée de 15,000 hommes dans la Flandre française; elle est composée pour la plus grande partie, de réfugiés Hollandais & Brabançons. Sa garde est de 100 hommes; ils ont le même uniformes que portaient ci-devant, les corps français, dans les Pays-bas.

ANGLETERRE.

Extrait de la gazette de la cour, du samedi 17 mars.

Whitehall, 12 mars.

Mr. William Gordon, un des principaux chirurgiens de la compagnie des Indes à Madras, qui arriva le 3 du courant à l'Orient dans le navire la *Beauté*, capitaine le *Bel*, venant de Pondichery, après un passage de 4 mois & 12 jours, a apporté les nouvelles suivantes: — La forteresse importante de *Chittledroog* s'est rendue au chef des *Marattes* à certaines conditions. Cette place est de la dernière importance pour la compagnie, & c'est une perte irréparable pour *Tippoo Sultan*, qui, croyant qu'elle résisteroit à toutes les attaques, y avait mis un dépôt de très grandes richesses, & la plus grande partie de ses femmes favorites. *Hyder Ally*, père de *Tippoo*, après avoir été trois ans avant de pouvoir se rendre maître de ce fort, avait dépensé une somme considérable d'argent, pour en réparer les fortifications. — Lord *Cornwallis*, à l'époque, où il est rentré en campagne, vers la fin d'octobre, s'est vu maître, ou par lui, ou par nos alliés de la conduite desquels il est très-satisfait, de tous les forts des environs. Il ne lui restait à réduire que *Seringapatnam*, & *Bedanoor*; & il doit s'en être déjà rendu le maître, parce qu'il est impossible que *Tippoo* résiste à une armée si formidable, si bien disciplinée, & dans laquelle il regne tant d'émulation. — Depuis que les *Polygars* ont pris possession de *Cowl*, toutes les espèces de grains, de provisions, &c. se vendent dans les bazars à des prix très-raisonnables, & il s'est établi une libre communication entre la présidence & l'armée.

Londres le 25 mars. Il vient de partir pour Gibraltar trois régimens d'infanterie qui doivent y en relever autant qui ont fini leur temps de garnison dans la dite forteresse. — On prétend que la position critique des affaires sur le continent, entr'autres le changement de ministère à Madrid & la conduite que tient la *Russie*, excitent beaucoup l'attention de notre ministère, & le portent à se préparer à tout événement. On dit déjà que l'Amirauté va faire travailler au plutôt dans différens chantiers du royaume. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au chantier de *Chatham* on se hâte d'achever la *Ville de Paris*, vaisseau neuf de 120 canons; on y travaille avec la même activité à trois autres de moyenne grandeur. Quatre de 74 canons y sont au radoub. On fait que le système de l'Angleterre est de se mettre en mesure aussitôt que d'autres puissances maritimes font des préparatifs. Nos politiques remarquent que, si la *Russie* attaque la *Pologne* (raison pour laquelle elle va faire croiser une flotte dans la *Baltique*) la *Prusse*, notre alliée, ne saurait rester dans l'inaction. Nous croyons entrevoir aussi que le nouveau ministère *Espagnol* n'annonce pas des vues trop pacifiques.

ITALIE.

Turin, le 7 mars. On attend ici *Madame* avant Pâques, & l'on assure qu'elle n'amènera avec elle qu'une femme & un valet de chambre. Telles sont les intentions du roi son père, qui commence à s'apercevoir que la présence des émigrés français a beaucoup donné à penser à ses sujets. Plusieurs personnes de la cour sont déjà parties de cette ville pour aller à la rencontre de Son Alt. Roy. — On continue à avoir des inquiétudes sur la Savoie, malgré les troupes qu'on y fait passer. On craint qu'elles ne soient gagnées par les Savoisiens, & qu'il n'y éclate tout-à-coup une insurrection qu'on ne pourrait étouffer. Pour prévenir cette catastrophe, on a introduit dans les régimens une discipline très-rigoureuse. Il est défendu aux soldats de

communiquer avec les bourgeois, & ceux qui sont surpris violant cette défense, sont punis sur-le-champ par des coups de bâtons.

ESPAGNE.

Barcelonne. L'armée espagnole sera de près de 118,000 hommes: on y verra 20,000 autrichiens, 6,000 hommes de Naples 6,000 de Savoie. Les Portugais y enverront 3,000 hommes. — L'activité de notre ministère est tout-à-fait déclarée contre la révolution de France. Tout le midi du royaume français est rempli de leur agens. L'émigration vers les terres espagnoles est plus forte qu'elle n'a jamais été.

FRANCE.

Extrait d'une lettre de Paris, du 22 mars.

Mr. Dumourier s'étant rendu aux Jacobins y a prononcé le discours suivant. Freres & amis; Tous les momens de ma vie vont être consacrés à remplir la confiance de la nation & le choix du roi constitutionnel. Je porterai dans les négociations dont je suis chargé, toute l'énergie d'un peuple libre, & toute la vérité d'un ministre constitutionnel. Ces négociations produiront sous peu, ou une paix solide, ou une guerre décisive. Dans le dernier cas, je briserai ma plume politique, & je reprendrai mon rang dans l'armée, pour vivre triomphant, ou mourir libre avec mes freres. — Des applaudissemens, des acclamations ont interrompu & accompagné ce discours, auquel M. Dumourier a ajouté ce peu de mots non moins applaudis. — J'entreprends une tâche difficile: je vous prie de m'aider de vos conseils par la voie de notre correspondance. Dites-moi, dites-moi toutes les vérités, même les plus dures, mais soutenez-moi, & écarterez de moi la calomnie; c'est ce que je demande à mes freres.

Extrait d'une lettre d'Orléans, du 22 mars.

Avant-hier les deux huissiers de la haute-cour nationale ont été signifier à Mr. Delessart le décret d'accusation rendu contre lui, & ils ont déclaré au concierge de la prison que Mr. Delessart n'était plus au secret. Hier le greffier du tribunal est venu dire que les huissiers s'étaient trompés, & que Mr. Delessart devait rester au secret jusqu'à ce qu'il ait subi son premier interrogatoire. En conséquence M. Delessart a été reconduit dans sa chambre; les verroux se sont refermés sur lui; & réduit à n'avoir aucune correspondance au dehors, privé de toute communication intérieure, même avec les autres prisonniers, il s'est vu de nouveau séparé du reste des hommes. — Voilà 12 jours que dure cette espèce de supplice, parce que depuis 12 jours on n'a point interrogé Mr. Delessart. Cependant l'article XI du chapitre V de la constitution, veut que tout homme saisi soit examiné sur le champ, ou au plus tard dans les 24 heures. Comment donc se fait-il que l'on se joue ainsi alternativement de la liberté au nom de la justice, & de la justice au nom de la liberté.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIERE LEGISLATURE.

Séance du vendredi 23 mars. M. Jean-de-Bry a annoncé à l'Assemblée que de nouveaux désastres menaçaient la ville d'Etampes, & il a demandé que le pouvoir exécutif fût autorisé à envoyer 400 hommes de troupes de ligne avec deux canons. Cette proposition a été décrétée sans réclamation. — M. du Bayet, r'ouvrant la discussion sur les colonies, a professé des principes qui devraient être ceux de quiconque aime la patrie. Il a dit qu'écarter les reproches mutuels de tous les partis, évitant de rappeler d'affligeans détails de faits, il ne s'occuperait que de présenter des vues utiles au bonheur des colonies & à la

prospérité nationale. — Il n'a peut-être pas, dans sa discussion, été assez fidèle à ses promesses; il a accusé ces hommes sans propriété, qui, dit-il, ont cherché à tout bouleverser, & qui ont jetté dans les colonies des écrits philosophiques qui ont été le germe de tous les crimes. — M. Guadet a traité la question dans un sens opposé, mais avec bien plus d'étendue que M. du Bayet. Pour attaquer le décret du 24 septembre dans sa racine, il est remonté au rapport, ou plutôt au discours de M. Barnave, qui l'a préparé. Il en a cité plusieurs passages, entr'autres celui-ci; *Hâtez-vous, MM. hâtez-vous de révoquer le décret du 15 mai; ôtez l'état politique aux gens de couleur, & la France & les colonies sont sauvées.* Jugeant ensuite l'opinion de M. Barnave, & le supposant de bonne foi, rien, à ses yeux, ne pouvoit justifier ses barbares & inconstitutionnels principes, & c'est du décret du 24 septembre qu'on doit dire avec bien plus de justesse & de vérité ce que disoit M. Barnave de celui du 15 mai: *Révoquez-le, la France & les colonies sont sauvées.*

Séance du samedi 24 mars. Les recrutemens excèdent à ce qu'il paroît les besoins de l'armée; & après les avoir pressés, il faut s'occuper de les arrêter. C'est pour savoir ce qu'il importe de faire sur ce point, qu'on a demandé au ministre de la guerre l'état du recrutement de l'armée. — L'Assemblée nationale doit à M. Vaublanc d'avoir sans trouble, sans agitation, sans ces mouvemens violens qui affaiblissent souvent le respect pour la loi dont ils précèdent l'émission, fixé sa détermination sur les colonies. Il a relevé énergiquement les inculpations de M. Brissot contre l'Assemblée coloniale. Il l'a justifiée, 1. de l'accusation de rébellion, en observant que quatre de ses membres ont été victimes de la révolte; 2. de n'avoir pas marché contre les rebelles; 3. d'avoir voulu livrer la colonie aux Anglois; 4. d'avoir ordonné des arrestations illégales, & sur tous ces points les réponses ont paru satisfaisantes. Après avoir intéressé l'humanité de l'Assemblée en faveur des colons, malheureux par les circonstances, malheureux par les préjugés; plaignez les maîtres, a-t-il dit, plaignez les esclaves, tous malheureuses victimes d'une erreur que la philosophie ne peut détruire tout d'un coup. M. Vaublanc a conclu à ce qu'on accordât la priorité au projet de M. Genfonné. — La discussion a été fermée, & l'Assemblée a accordé la priorité au projet de décret de M. Genfonné, dans lequel il est dit que les hommes de couleur, & les negres libres, doivent jouir, ainsi que les blancs, de l'égalité des droits politiques. — Un de MM. les secrétaires fait lecture d'une lettre du ministre de la guerre, ainsi conçue: — „J'ai l'honneur de vous envoyer, M. le président, une lettre que le Roi m'a chargé de vous faire passer. *Signé GRAVE.*

„Je vous envoie, M. le président, une note dont je vous prie de faire part à l'Assemblée.

Signé LOUIS.

„Profondément touché des désordres qui affligent la France, & du devoir que m'impose la constitution de veiller au maintien de l'ordre & de la tranquillité publique, je n'ai cessé d'employer tous les moyens qu'elle met en mon pouvoir pour faire exécuter les lois. J'avais choisi pour mes premiers agens, des hommes que l'honnêteté de leurs principes & de leur opinion rendait recommandables. Ils ont quitté le ministère; j'ai cru devoir les remplacer par des hommes accrédités par leurs opinions populaires. Vous m'avez si souvent répété que ce parti étoit le seul moyen de parvenir au rétablissement de l'ordre & à l'exécution des lois; j'ai cru devoir m'y livrer, afin qu'il ne

reste plus de prétexte à la malveillance de douter de mon desir sincère de concourir à la prospérité & au bonheur de mon pays. J'ai nommé au ministère des contributions, M. Claviere, & au ministère de l'intérieur, M. Roland. La personne que j'avais choisie pour ministre de la justice m'ayant demandé de faire un autre choix, lorsque je l'aurai fait, j'aurai soin d'en informer l'Assemblée nationale. „ *Signé LOUIS.*

Séance du dimanche 25 mars. Après la lecture du procès-verbal, l'Assemblée a décrété que les ministres seroient tenus de faire parvenir à l'Assemblée leurs comptes d'administration dans la quinzaine, à compter du jour où ils auraient quitté le ministère. — M. Pottin écrit à l'Assemblée pour lui demander la permission de se présenter à la barre pour offrir une somme de cent mille livres en assignats, & pour annoncer que l'argent sera au pair avant le 16 avril prochain. M. Pottin a été reçu, & il a assuré l'Assemblée qu'à l'époque qu'il avait désignée, l'assignat gagnerait 2 pour cent. Il a remis sur le bureau une somme le cent mille livres, & il a promis d'apporter cent millions au premier juin. Il a fini par demander que les assignats qu'il apportoit, fussent déposés à la caisse de l'extraordinaire pour y être brûlés, lorsque l'Assemblée aurait connu les moyens qu'il employoit pour soutenir sa banque. Les détails dans lesquels Mr. Pottin est entré sont faits pour confondre les idées de ceux qui veulent étudier la marche de cette entreprise extraordinaire.

Séance du Lundi 26 mars. Le département de la Lozère est en proie à tous les désordres d'un fanatisme effréné. Les aristocrates y préparent des armes, des munitions, & la ville de Mende, devient pour eux une place dans laquelle ils se flattent de faire partir les coups dont ils voudroient écraser la constitution & le patriotisme. Des prêtres réfractaires fomentent la sédition, ils attisent l'incendie. — Plusieurs lettres, lues par M. Lafond-Ladebat apprennent à l'Assemblée que les communes du district de Corbeil se préparent à livrer, lundi prochain, la ville de Brie-Comte-Robert aux horreurs du pillage & de l'incendie. Dans le département de Loir & Cher, les symptômes de la révolte se manifestent d'une manière effrayante; des bleds ont été arrêtés, & des attroupemens séditieux se sont portés à des violences contre les propriétés & contre les personnes: deux mille bateaux sont retenus sur la Loire. — Renvoyé au comité des douze. — On passe à la discussion du complément du décret sur les colonies. — Un membre propose de s'occuper à l'instant des secours que l'humanité & l'intérêt même de la métropole doivent aux malheurs de Saint-Domingue. Des mal-intentionnés, dit-il, ne manqueront pas de faire passer votre décret dans les colonies avant qu'il y arrive officiellement, & de vous accuser de vous être plus empressés à déployer votre autorité sur elles, qu'à prendre part à leur infortune, & à vous occuper des moyens de la consoler & de la secourir. — Cette observation appuyée est adoptée. — Sur la proposition de M. Dumolard, qui a parlé avec beaucoup de justesse & de précision sur l'affaire d'Avignon, l'Assemblée a décrété „ que les loix nouvelles seulement seroient applicables à l'organisation des ci-devant pays d'Avignon & du Comtat. „ — Le décret d'amnistie a été rendu pour les crimes relatifs à la révolution. L'Assemblée a décrété en outre, que les canons qui se trouvent dans le château d'Avignon & dans Carpentras, seroient transportés dans les arsenaux les plus voisins, & que les commissaires civils seroient suspendus à l'arrivée des commissaires de la Drôme & des Bouches-du-Rhône.